

DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet d'augmentation du potentiel de cogénération à
l'usine de Saint-Félicien sur le territoire de la ville de
Saint-Félicien par Fibrek S.E.N.C.**

Dossier 3211-12-161

Le 11 mai 2011

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien sur le territoire de la ville de Saint-Félicien par Fibrek S.E.N.C. répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2009-10-15	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2009-10-23	Délivrance de la directive
2010-08-09	Réception de l'étude d'impact
2010-09-16	Réception d'un addenda sur les changements climatiques
2010-08-13 au 2010-10-07	Consultation auprès des ministères et organismes
2010-09-07	Réception du plan des mesures d'urgence
2010-09-28	Réception d'un complément d'information sur les risques technologiques
2010-09-29 au 2010-10-20	Consultation auprès des ministères et organismes du plan des mesures d'urgence
2010-10-12	Transmission d'une première série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2011-01-19	Réception d'un addenda (réponses à la 1 ^{ère} série de questions et commentaires)
2011-01-24 au 2011-03-08	Consultation auprès des ministères et organismes

2011-03-09	Transmission de la deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2010-03-28	Réception d'un addenda (réponses à la 2 ^e série de questions et commentaires)
2010-03-30 au 2010-04-29	Consultation auprès des ministères et organismes
2011-05-06	Réception d'un complément d'information sur les risques technologiques

2. DESCRIPTION DU PROJET

L'usine de pâte kraft blanchie de résineux du Nord de la société Fibrek S.E.N.C. à Saint-Félicien (anciennement SFK Pâte S.E.N.C.) possède sa propre centrale de cogénération. Celle-ci comprend actuellement un turboalternateur d'une puissance nominale d'environ 30 MW (datant de 1982) et un deuxième d'une puissance nominale d'environ 3,3 MW (datant de 1996). Ces deux turboalternateurs génèrent présentement une puissance nette de l'ordre de 27 MW.

Fibrek S.E.N.C. souhaite augmenter de 9,5 MW la puissance de sa centrale de cogénération de Saint-Félicien. Ce projet a fait l'objet d'une soumission déposée à Hydro-Québec Distribution dans le cadre de son appel d'offres A/O 2009-01 pour l'achat d'un bloc d'énergie produite par cogénération à la biomasse. La production supplémentaire d'électricité serait vendue en totalité à Hydro-Québec Distribution.

Pour augmenter la puissance de sa centrale, Fibrek Pâte S.E.N.C. installerait un troisième groupe de turboalternateur (TA4-Hydro-Québec) ayant une puissance nominale de 10 MW, avec une turbine à vapeur de type contre-pression. Le client de vapeur serait l'usine de pâte kraft de Fibrek S.E.N.C à Saint-Félicien. Le projet inclut également la construction d'une annexe à l'usine, afin d'y loger le nouveau turboalternateur.

Le combustible utilisé pour alimenter la chaudière de puissance serait principalement de la biomasse (écorces). L'approvisionnement en écorces serait assuré par des ententes contractuelles signées avec des producteurs de sciage de la région.

Le projet représente une occasion pour Fibrek S.E.N.C. d'augmenter ses revenus par la vente d'électricité par cogénération à la biomasse, et ainsi améliorer sa compétitivité sur le marché. La date garantie de début de livraison d'électricité est le 1^{er} décembre 2012, tel que stipulé dans le contrat entre Fibrek S.E.N.C. et Hydro-Québec Distribution.

Fibrek S.E.N.C. estime que les travaux de construction nécessiteront près de 12 000 heures-personnes et des investissements de l'ordre de 11 261 000 \$.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets industriels et en milieu nordique de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- le Bureau des changements climatiques;
- la Direction des évaluations environnementales, Analyse de risques technologiques;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère (émissions atmosphériques et bruit de source fixe);
- la Direction des politiques de l'eau, Service de l'aménagement et des eaux souterraines;
- la Direction des politiques de l'eau, Service des eaux industrielles;
- la Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés, Division Programme de réduction des rejets industriels;
- la Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés, Service des lieux contaminés et des matières dangereuses;
- la Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés, Service des matières résiduelles;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises (milieux récepteurs air et eau);
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- SFK Pâte S.E.N.C. Augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport final. Rapport préparé par Roche ltée, Groupe-conseil, juin 2010, 83 pages et 5 annexes.
- Fibrek S.E.N.C. Programme de prévention et d'intervention contre les rejets accidentels à jour le 14 janvier 2010, et manuel des mesures d'urgence, édition # 2, 13 mai 2004, pagination multiple.
- Fibrek S.E.N.C. Changement climatique – Augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien, 15 septembre 2010, 3 pages.
- Fibrek S.E.N.C. Avis sur une étude de risques et un plan de mesures d'urgence dans le cadre d'une étude d'impact sur l'environnement suite à une augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien, 20 septembre 2010, 2 pages.
- Fibrek S.E.N.C. Augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien – Réponses aux questions et commentaires – Rapport final. Rapport préparé par Fibrek S.E.N.C., décembre 2010, 36 pages et 8 annexes.

- Fibrek S.E.N.C. Deuxième série de questions et commentaires concernant le projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de SFK Pâte S.E.N.C. de Saint-Félicien. Rapport préparé par Fibrek S.E.N.C., mars 2011, 11 pages et 2 annexes.
- Courriel de M. Pierre Jean, de Fibrek S.E.N.C., à M^{me} Élisabeth Rainville, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, envoyé le 1^{er} mars 2010 à 11 h 31, joignant un fichier sur les données techniques du précipitateur électrostatique d'ABB, 1 page et 1 pièce jointe;
- Lettre de M. Pierre Jean, de Fibrek S.E.N.C., à M. Jean-François Coulombe, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 5 mai 2011, concernant un complément d'information sur les risques technologiques reliés à l'explosion de la chaudière de puissance, 1 page et 1 annexe.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre envoyée le 23 octobre 2009. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Elizabeth Rainville, ing., M.Sc. Eau
Chargée de projets
Service des projets industriels et en milieu nordique